



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
Quatrième réunion des Directeurs généraux de l'Aviation Civile (DGCA/4) de la Région AFI
(Matsapha, Manzini, Swaziland, 8 au 9 novembre 2010)

Point 2 de l'ordre du jour: Sécurité de l'aviation

2.1: Assistance aux Etats en vue d'éliminer les carences en matière de sécurité

(Présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Cette note fournit des informations sur la fourniture d'assistance par le Programme ACIP et les bureaux régionaux aux Etats en vue d'éliminer les carences identifiées en matière de sécurité.

La suite à donner par DGCA/4 est indiquée au paragraphe 4.

1. INTRODUCTION

1.1 Le programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) a été créé en janvier 2008 pour mettre en œuvre le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation civile en Afrique (Plan AFI), adoptée par la 36^{ème} Assemblée de l'OACI (septembre 2007) pour répondre aux préoccupations sur la sécurité de l'aviation en Afrique.

1.2 ACIP a identifié trois domaines d'intervention pour réaliser les objectifs du Plan AFI **Domaine d'intervention 1: Permettre aux Etats d'établir et de maintenir un système effectif et durable de supervision de la sécurité; Domaine d'intervention 2: Aider les Etats à résoudre les carences constatées dans des délais raisonnables; et Domaine d'intervention 3: Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services aéronautiques.**

1.3 Cette note présente le résumé du progrès des activités du domaine d'intervention 2. Les domaines d'intervention 1 et 3 sont traités dans la note de travail WP 14 au titre du point 2.3 de l'ordre du jour – Activités ACIP.

2. MISE EN PLACE DES EQUIPES DE SECURITE DES BUREAUX REGIONAUX (ROSTs)

2.1 Le domaine d'intervention n ° 2 du programme de mise en œuvre complet AFI exige que, comme solution à court terme, l'OACI, à travers son Programme ACIP, aide les États à résoudre dans les plus brefs délais les carences identifiées.

2.2 En outre, la Réunion Régionale Spéciale de Navigation Aérienne Afrique-Océan Indien (AFI RAN, 24 – 29 Novembre 2008, Durban, Afrique du Sud) a recommandé que des équipes de sécurité soient établies dans les bureaux régionaux la Région AFI afin d'assurer la continuité du Programme ACIP ainsi que le suivi et la surveillance continue des projets de mise en œuvre (Recommandation 5/13 fait référence).

2.3 Aux fins de la mise en œuvre du domaine d'intervention n ° 2 ainsi que de la Recommandation de la Réunion Spéciale AFI-RAN, des équipes de sécurité des bureaux régionaux (ROST) ont été établies dans les bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et Australe (ESAF) et pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (WACAF).

2.4 Les ROSTs ont été établies par le Secrétaire Général de l'OACI en janvier 2009. Ils sont composés des Directeurs Régionaux Adjointes comme chefs d'équipe, des experts régionaux de sécurité ou d'exploitation des vols et des experts ACIP en fonction dans les bureaux régionaux.

2.5 Sous la direction du Directeur Régional Adjoint, le mandat du ROST inclut la fourniture d'une assistance aux Etats dans leurs efforts pour résoudre les carences identifiées à travers les audits de l'OACI et les analyses des écarts effectuées par ACIP. Les domaines d'assistance devraient être identifiés à travers le processus ARRB avec l'appui de l'équipe ARRB du siège de l'OACI, les recommandations des analyses des écarts ainsi qu'une consultation avec les Etats concernés.

2.6 Les ROSTs ont identifié les Etats qui doivent être assistés sur la base de la liste ARRB, et plus spécialement ceux ayant des préoccupations significatives de sécurité (SSC) avec pour objectifs d'aider les Etats sélectionnés à résoudre les carences identifiées afin de les sortir de la liste ARRB, et leur permettre d'établir un niveau acceptable de supervision de la sécurité.

3. CONTINUATION DES ACTIVITES DES ROSTs A PARTIR DE 2011

3.1 Des missions d'appui d'une durée approximative de deux semaines chacune, utilisant des experts qualifiés des bureaux régionaux de l'OACI seront programmées dans 14 Etats en 2011 et 12 Etats en 2012.

4. SUITE À DONNER PAR DGCA/4

4.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter la mise en place des ROSTs dans les bureaux régionaux ESAF (Nairobi) et WACAF (Dakar), et;
- b) Demander aux DGACs de se mettre en rapport avec le bureau accrédité auprès de leur Etat pour davantage d'informations sur l'assistance disponible à travers les ROSTs.